

Avis public

Agora extérieure pour accueillir les visiteurs au marais de Gros-Cacouna, Cacouna (Qué.) – Période de consultation publique

Le 20 février 2010 – Environnement et Changement climatique Canada doit déterminer si le projet proposé - **Agora extérieure pour accueillir les visiteurs au marais de Gros-Cacouna** situé à Cacouna (Québec) est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, Environnement et Changement climatique Canada invite le public à formuler des commentaires sur cette détermination. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics [et pourraient être publiés en ligne]. Pour de plus amples renseignements, les personnes sont invitées à consulter l'avis sur la protection des renseignements personnels [À propos de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels](#) sur le site Web du Registre.

Les commentaires écrits peuvent être présentés **d'ici le 23 mars 2020** à :

Benoît Roberge
Spécialiste principal aires protégées
Environnement et Changement climatique Canada
benoit.roberge2@canada.ca
418-648-5757

Le projet

La Première Nation Malécite de Viger (Wolastoqiyik Wahsipekuk) prévoit construire une agora extérieure pour accueillir les visiteurs au Marais de Gros-Cacouna à Cacouna (Québec), sur un terrain appartenant au ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada. Le projet prévu au printemps ou à l'automne 2020 exigera le nivellement du sol et l'enlèvement de la végétation, l'installation de pieux, la construction d'une petite agora (environ 25 m de long par 5 m de large) ouverte avec une structure de bois, une couverture en acier corrugé et des gardes de corps en toile tendue, ainsi que l'aménagement d'une rampe d'accès universel. De plus, des panneaux d'interprétation sur les espèces en péril et sur la culture Malécite, installés présentement au Marais de Gros-Cacouna, seront démantelés et relocalisés sur les murs intérieurs de cette agora. Le projet comprend également l'exploitation qui sera faite de l'agora pour accueillir les visiteurs. Des impacts minimes sont anticipés sur la flore et la faune car les travaux et l'emplacement de l'agora sont prévus dans un milieu ouvert anthropisé situé hors des habitats importants et des périodes d'utilisation par la faune.